

**Ouest France – 18 août 2017**

## **NOUVELLE PRIME A LA CASSE. JUSQU’A 2 000 EUROS POUR CHANGER DE VOITURE**

Une nouvelle formule de la « prime à la casse », censée profiter à davantage de ménages, sera mise en place à la rentrée. La nouvelle prime à la conversion pourrait ainsi atteindre 2 000 euros pour les propriétaires de diesel les plus modestes. Nicolas Hulot doit présenter le nouveau dispositif en septembre prochain.

Le gouvernement prépare une nouvelle prime à la casse pour la rentrée. Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique, est chargé de préparer une nouvelle formule de cette mesure, qui devrait profiter à davantage de foyers français, précise Les Echos.

Avec cette nouvelle mesure, le gouvernement entend limiter le nombre de voitures diesel et convertir le parc automobile français à l’essence, à l’hybride ou à l’électrique. Si le prix des hybrides et des voitures électriques restent encore dissuasifs pour les ménages les plus modestes, les voitures à essence, principalement les citadines, pourraient devenir attrayantes en y ajoutant les différents bonus, comme le bonus écologique ou les remises appliquées par les constructeurs.

### **Le dispositif actuel est un échec cuisant**

Actuellement, pour toucher la prime à la conversion, plus communément appelée « prime à la casse », il faut se séparer d’un véhicule diesel de plus de 10 ans. Tout automobiliste qui acquiert une hybride rechargeable a droit à 2 500 € de prime. La prime s’élève à 4 000 € pour l’achat d’un véhicule 100 % électrique. Une autre prime concerne les ménages non imposables : elle s’élève à 1 000 € pour l’achat d’un véhicule à essence de norme Euro 6, et 500 euros pour l’achat d’un véhicule à essence de norme Euro 5.

Mais ce dispositif s’est révélé être un échec : en juin dernier, la Cour des comptes a relevé que seuls 242 ménages avaient profité de cette mesure en 2016...

### **Une prime de 1 000 € pour tous les automobilistes**

Nicolas Hulot va donc devoir revoir entièrement le dispositif pour le rendre plus attractif. Le scénario le plus probable est la mise en place d’une prime de 1 000 € pour tous les ménages, sans condition de revenus. Cet avantage serait doublé pour les foyers modestes, qui bénéficieraient eux d’une prime de 2 000 €, selon Caradisiac.

Reste toutefois à préciser l’âge de reprise des véhicules, qui est aujourd’hui de 10 ans pour la prime actuelle. En juillet, Nicolas Hulot avait évoqué les voitures mises en circulation avant 1997, soit 20 ans.

## **BAISSE DES CONTRATS AIDES : SOUS LE FEU DES CRITIQUES, L'EXECUTIF MAINTIENT SON CAP**

Tout comme la ministre du Travail une semaine plus tôt, le Premier ministre Edouard Philippe a jugé "coûteux" et "peu efficace" les contrats aidés, que le gouvernement a prévu de faire baisser en nombre. Focalisé sur la réalisation de ses objectifs budgétaires, l'exécutif ne semble pas dévier de sa position malgré les inquiétudes des élus locaux et les critiques des syndicats.

"Si les emplois aidés avaient été un instrument efficace de lutte durable contre le chômage, ça se serait vu", a lancé le Premier ministre Edouard Philippe lors d'un déplacement dans le Gers ce vendredi. A l'approche de la rentrée, l'exécutif semble maintenir son cap concernant la baisse des contrats aidés, malgré les critiques et inquiétudes suscitées par cette décision. Quelque 293.000 contrats de ce type sont au total programmés cette année, nettement moins que les 459.000 signés en 2016.

Décidé à honorer ses engagements budgétaires, le gouvernement fait la chasse aux dépenses jugées inutiles et ces "contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat", comme le résume le site du gouvernement, n'ont pas échappé au coup de rabot.

Le 9 août, la ministre du Travail Muriel Penicaud avait ainsi qualifié de "coûteux" et "inefficaces" ce dispositif et avait fait l'objet d'une "sous-budgétisation et une surconsommation" par la majorité précédente selon elle. Edouard Philippe en a rajouté une couche ce vendredi :

"Cela a très longtemps été un instrument de gestion opportune et politique parce qu'on les développait curieusement à la veille d'élections présidentielles. C'est étonnant cette capacité qu'on a eue pendant longtemps", a-t-il ironisé.

### **Les élus locaux sont inquiets à l'approche de la rentrée scolaire**

La polémique a enflé ses derniers jours suite à l'interpellation de la ministre du Travail par l'Association des maires de France (AMF). Dans un courrier adressé à Muriel Pénicaud, les élus locaux expriment leur inquiétude et prévoient "impacts négatifs" pour les communes, notamment à l'approche de la rentrée scolaire.

Dans cette lettre, dont l'AFP a obtenu une copie mercredi, le vice-président de l'AMF André Laignel (PS), rappelle que ce dispositif permet notamment l'embauche d'accompagnateurs scolaires, d'auxiliaires de vie pour des élèves en situation de handicap ou d'aide à la restauration scolaire. Les communes n'ont été informées que "très récemment" que "ce type de contrats ne serait plus accordé et que les renouvellements de ces contrats seraient à prioriser selon des critères qui doivent être précisés", fait-il valoir. A l'approche de la rentrée scolaire, la mesure laisse les élus locaux dans le flou.

"Cela pose des difficultés inextricables au niveau local, car les besoins en personnel sont avérés, les organisations des services publics (restauration, activités périscolaire...) sont validés", note André Laignel.

Le vice-président de l'AMF sollicite la bienveillance des services déconcentrés du ministère du Travail "dans l'examen des demandes émanant des collectivités locales en matière de renouvellements ou de recrutements des contrats aidés en cours".

Interrogé ce vendredi sur ces inquiétudes des élus locaux, le Premier ministre a botté en touche : "On aura l'occasion d'avoir ce débat à l'occasion de la présentation du budget, je ne vais pas préempter les sujets qui relèvent du Parlement."

### **"Une erreur grossière" pointe la CGT**

Les syndicats n'ont pas non plus très bien accueilli la décision du gouvernement. Force ouvrière a réclamé mercredi le maintien des contrats aidés, qui ont "des effets favorables sur l'emploi et le chômage", jugeant "inquiétante" la volonté du gouvernement de réduire ses effectifs au profit de la formation.

"En période de crise, (les contrats aidés sont) une nécessité pour l'insertion dans l'emploi de qualité", a écrit FO dans un communiqué, tout en demandant "une pleine mobilisation des crédits alloués pour (leur) financement".

La centrale s'inquiète que "plusieurs directions d'agence Pôle emploi ont déjà reçu des instructions pour geler leur financement". Les agences Pôle emploi d'Ile-de-France ont effectivement reçu pour consigne de suspendre les prescriptions de contrats aidés, à quelques exceptions près, dont l'Education nationale, selon un courriel interne dont l'AFP a obtenu copie jeudi.

De son côté, la CGT on pointe une "erreur grossière" du gouvernement. "La suppression des contrats aidés, c'est 280.000 personnes qui se verront reléguées de contrats précaires au rang du chômage", a écrit le syndicat dans un communiqué.

La centrale réclame que les postes donnant habituellement lieu à des contrats aidés, notamment dans l'Education nationale, "soient budgétés" pour des contrats normaux et que ceux qui bénéficient actuellement de contrats aidés "soient recrutés sur ces postes".

La CGT rappelle que nombre d'emplois aidés "ont pour finalité une utilité publique, notamment concernant les associations", et que "supprimer les contrats aidés ne supprime pas les besoins de service public, qui vont s'accroissant avec l'évolution de la société".

Les deux syndicats ont également fustigé les déclarations de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, qui avait estimé au début du mois que les contrats aidés étaient "coûteux" et "pas efficaces dans la lutte contre le chômage", leur préférant la formation.

## **CONTRATS AIDES: UNE NOUVELLE ATTAQUE QUI PREFIGURE UN COUP DE RABOT**

Après Muriel Pénicaud, c'est au tour de la porte-parole des députés LREM de laisser entendre que leur nombre doit être réduit drastiquement. Force Ouvrière s'inquiète.

Muriel Pénicaud avait exprimé sans ménagement ses doutes sur l'intérêt des "contrats aidés", début août. S'appuyant sur des chiffres de la Dares, la ministre du Travail les avait alors qualifiés d' "extrêmement coûteux pour la nation" et d'"inefficaces dans la lutte contre le chômage". Elle estimait par ailleurs qu'ils ne constituaient pas "un tremplin pour l'insertion professionnelle". Ce 17 août, Aurore Bergé, porte-parole des députés LREM, a défendu une révision du nombre de ces contrats aidés, estimant que le rôle de l'Etat était davantage "d'accompagner la formation professionnelle", plutôt que de "subventionner l'emploi".

"Il faut avoir une vision politique de ce qu'on veut: est-ce que vraiment les contrats aidés, ça permet d'acquérir des compétences, d'acquérir une formation? Vraisemblablement non", a déclaré la députée des Yvelines sur RMC. Parmi "ceux qui embauchent en contrat aidé, les deux tiers d'entre-eux disent qu'ils l'auraient fait sans contrats aidés. Est-ce que c'est du coup le rôle de l'Etat de continuer à subventionner de l'emploi? Je n'en suis pas certaine", a-t-elle renchéri.

## **FORCE OUVRIERE RECLAME LE MAINTIEN DES CONTRATS AIDES**

Force ouvrière a réclamé mercredi le maintien des contrats aidés, qui ont "des effets favorables sur l'emploi et le chômage", jugeant "inquiétante" la volonté du gouvernement de réduire ses effectifs au profit de la formation.

"En période de crise, (les contrats aidés sont) une nécessité pour l'insertion dans l'emploi de qualité", a écrit FO dans un communiqué, tout en demandant "une pleine mobilisation des crédits alloués pour (leur) financement".

"Ces contrats doivent être maintenus, et d'une durée suffisamment longue avec une accentuation de l'accompagnement individuel renforcé des bénéficiaires", réclame le syndicat.

La centrale s'inquiète que "plusieurs directions d'agence Pôle emploi ont déjà reçu des instructions pour geler leur financement".

Elle juge "tout aussi inquiétantes" les déclarations de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, qui avait estimé au début du mois que les contrats aidés étaient "coûteux" et "pas efficaces dans la lutte contre le chômage". Plutôt que dans les contrats aidés, la ministre préférerait "investir dans la formation".

"FO n'oppose pas formation et aide à l'insertion dans l'emploi, qui recouvrent des dispositifs et objectifs complémentaires", ajoute le syndicat.

Selon lui, "accroître le nombre de contrats aidés en période de ralentissement économique a des effets favorables sur l'emploi et le chômage".

## **CODE DU TRAVAIL : LE PLUS DUR RESTE A FAIRE**

### **LA PREMIERE PHASE -DE CONCERTATION SUR LA REFORME A ETE MENEES TRES HABILEMENT.**

Ce n'était pas la tasse de thé d'Emmanuel Macron. Mais il ne peut que se féliciter de la vaste concertation engagée par sa ministre du Travail avec les syndicats et le patronat. Muriel Pénicaud a transformé un sujet explosif en objet de dialogue.

Sur le fond, la réforme du Code du travail s'inscrit dans la même filiation que la loi travail votée sous François Hollande il y a un an : renforcer la négociation d'entreprise et revoir des dispositifs dénoncés par le patronat comme freinant les embauches. Mais la méthode adoptée pour l'écrire est à l'opposé. En 2016, les organisations de salariés avaient été mises devant le fait accompli, cette fois-ci, elles ont été traitées avec déférence. Légitimés par le suffrage universel, le chef de l'Etat, puis le Premier ministre et enfin la ministre du Travail les ont reçues tour à tour comme les organisations patronales.

Ensuite, chacun a eu 6 réunions sur le fond de la réforme avec le cabinet de Muriel Pénicaud, qui a maintenu le contact avec les leaders syndicaux. Tout cela a rompu le front du refus constitué contre la loi El Khomri par la CGT et Force ouvrière. La première a continué à se réfugier derrière son cahier revendicatif quand la seconde est entrée dans les dossiers. La CGC a relayé FO, mais sans que cela ne se concrétise par une unité d'action avec la centrale de Philippe Martinez.

### **Des sujets tabous sur la table**

Pendant la concertation, la gauche a ferrailé dur sur le projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances sur le Code du travail, sans réussir à peser sur le résultat. En parallèle, jusqu'à la fin juillet, des sujets tabous ont été mis sur la table sans provoquer de claquements de porte chez les syndicats. Pour cela, les quelques annonces faites ont été savamment dosées. Ainsi, le plafonnement des dommages et intérêts pour licenciement abusif a été assorti de la promesse d'une hausse des indemnités légales de licenciement. L'exécutif s'est aussi gardé d'être trop précis concernant les sujets les plus polémiques.

Le plus dur reste donc à faire. Les arbitrages doivent être rendus dans les prochains jours avant d'ultimes rendez-vous avec les partenaires sociaux pour leur présenter le contenu de la réforme la semaine du 21 août. « Si au terme de cette réforme on ne donne pas une nouvelle impulsion au dialogue social et si les salariés ont moins de droits, nous nous y opposerons », a averti le leader de la CFDT, Laurent Berger.

L'exercice s'annonce délicat : si les syndicats sortent trop satisfaits, certains diront que la réforme n'en est pas une, et s'ils sont trop mécontents, l'exécutif prendra un risque. La CGT a déjà programmé une journée d'action le 12 septembre, 11 jours avant une initiative identique de La France insoumise. En partant seule, la centrale a réduit ses chances de fédérer. Reste qu'il y a toujours la possibilité d'une étincelle dans les prochaines semaines. En outre, au-delà du risque social, il en est un autre pour le chef de l'Etat : celui de l'impopularité sur une réforme sur laquelle il doit convaincre. Avant l'été, une forte minorité de Français, mais une minorité tout de même, voulait une réforme « en profondeur » du Code du travail.

## LE RETOUR DE LA POLICE DE PROXIMITE "DES LA FIN DE L'ANNEE"

La police de proximité, promesse phare d'Emmanuel Macron, sera mise en place "dès la fin de l'année", annonce mercredi le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb dans Le Figaro.

C'était une des promesses phares du candidat Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle. Le rétablissement de la police de proximité devrait bien avoir lieu "dès la fin de l'année", annonce Gérard Collomb dans Le Figaro mercredi. "Je viens de prendre connaissance d'un rapport que j'ai demandé à mes directions sur le sujet", explique le ministre de l'Intérieur, sans pour autant préciser les effectifs qui seront dévolus à ce dispositif, ni le budget alloué. Mis en place par le gouvernement de Lionel Jospin en 1998, celui-ci avait ensuite été supprimé en 2003 par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy.

Rebaptisée sous le nom de "police de la sécurité du quotidien", elle devrait, si l'on s'en tient au programme de campagne d'Emmanuel Macron, "développer une connaissance approfondie des lieux et des habitants qu'elle sera chargée de protéger et d'entendre". Par-là, Emmanuel Macron entend donc envoyer un signe d'apaisement entre la police et les habitants des quartiers difficiles.

### "Le président a eu une action diplomatique sans précédent"

Dans son entretien au Figaro, le ministre de l'Intérieur est également revenu sur les 100 premiers jours d'Emmanuel Macron à l'Élysée. Face à la baisse soudaine de popularité du chef de l'État, Gérard Collomb a surtout vanté l'efficacité de l'exécutif. "Quand vous êtes dans l'action dès le début, vous êtes sujet à vous exposer à la critique davantage que si vous laissez les Français dans la douce torpeur de l'été", estime-t-il.

Gérard Collomb félicite également les débuts d'Emmanuel Macron sur les questions internationales : "Nous avons assisté au retour de la France sur la scène internationale et européenne : le président a eu une action diplomatique sans précédent."